

Note technique révisée sur le Projet Individuel de Formation en EGPA

(ref. cir. n° 2009-060 du 24/4/2009)

« Les élèves de SEGPA bénéficient, tout au long de leur cursus, d'un suivi individualisé dans le cadre du projet individuel de formation. [...] Le projet individuel constitue une prise en compte des difficultés particulières d'un élève et vise, par une attention resserrée et convergente de l'ensemble de l'équipe enseignante, l'amélioration de ses compétences. »

Page n° 1 :

RESPONSABLES LEGAUX	SCOLARITE												
Responsable 1 : Qualité : Adresse : Tel : Portable :	Date d'entrée dans les EGPA : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Etablissement / niveau de classe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>n-1</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Année	Etablissement / niveau de classe	n-1									
Année		Etablissement / niveau de classe											
n-1													
Responsable 2 : Qualité : Adresse : Tel : Portable :													
Responsable 3 : Qualité : Adresse : Tel : Portable :	Dossier MDPH : OUI – NON PAI : OUI – NON Suivi(s) particulier(s) (médical, éducatif, social, judiciaire) :												

La date d'entrée dans les EGPA doit correspondre à la date de la première rédaction du PIF du jeune. Dans le tableau scolarité, l'année n-1 correspond à l'année précédant l'entrée dans les EGPA. Il peut s'agir, pour les établissements, d'un CM2 dans une école primaire ou d'un niveau de classe (6^{ème}, 5^{ème}, ...) d'un collège. Le reste des cases concerne donc la scolarité de l'élève dans la SEGPA.

Pour les suivis particuliers, il est important de préciser les dates connues de début et de fin de suivi. Comme cette première page est un état récapitulatif, il est nécessaire de reporter sur la page concernée (deux par année de scolarisation en SEGPA) toute modification concernant ceux-ci.

BILAN A L'ENTREE DANS LES EGPA ET EVALUATIONS DIAGNOSTIQUES											
Liaison CM2-6 ^{ème} : Résultats aux évaluations nationales : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Français</th> <th>Mathématiques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CE1</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>CM2</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Français	Mathématiques	CE1			CM2			Suivis antérieurs (RASED, CMPP, ...) : Observations :
	Français	Mathématiques									
CE1											
CM2											
Bilan CDO :		Observations :									
Evaluations diagnostiques à l'entrée en EGPA : Principales compétences évaluées : > > >		Observations :									

Dans cette partie, il faut recenser tous les éléments susceptibles d'éclairer l'équipe enseignante quant au niveau scolaire de l'élève à son entrée en SEGPA.

Liaison CM2/6^{ème} : il faut indiquer, à partir des informations communiquées par l'école primaire (livret de compétences, évaluations nationales, échanges dans le cadre des liaisons école-collège, ...) les éventuels suivis qui ont été mis en place pendant la scolarité primaire du jeune. Une attention particulière sera portée sur les informations provenant d'un éventuel suivi par le RASED (dates de mise en place, objectifs, évaluations, ...).

Bilan CDO : il s'agit d'indiquer dans ces cadres l'ensemble des informations utiles concernant la scolarité du jeune transmises par la CDO. Ces éléments peuvent être issus, le cas échéant, des Equipes de Suivi de la Scolarisation pour un élève relevant de la MDPH. La commission statuant sur l'orientation et/ou l'affectation de l'élève en SEGPA, il est transmis à la SEGPA d'affectation une copie du dossier concernant l'élève.

Evaluations diagnostiques : comme le précise la circulaire, il est possible, afin d'affiner le diagnostic, de procéder à l'évaluation de certaines compétences dans les quinze premiers jours de l'année scolaire. Il sera donc nécessaire, dans ce cas, de préciser les quatre principales compétences testées et d'en faire une évaluation la plus fine possible.

Pages 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 :

Besoins / éval diagnostique	Actions à mettre en œuvre / date	Bilan / date
1 ^{er} objectif :		
2 ^{ème} objectif :		
3 ^{ème} objectif :		

Pour une pleine efficacité du PIF, il convient de limiter le nombre d'objectifs particuliers à 3 lors de sa mise en place ou de son évolution.

En effet, « le projet individuel est évolutif dans le temps, et nécessite une régulation. L'observation de l'évolution de l'élève par rapports aux objectifs fixés est une priorité des concertations de l'équipe enseignante, qui s'interroge régulièrement sur l'ajustement des dispositifs d'aide et décide de leur modifications ou arrêt éventuels ».

Pour cela, il est impératif que le PIF de chaque élève soit évalué et fasse l'objet d'une régulation en concertation au moins deux fois dans l'année scolaire.

A chaque régulation, seront définis et/ou reconduits de un à trois objectifs particuliers. Ces objectifs particuliers s'insèrent dans le projet d'apprentissage collectif de la classe. Les objectifs de performance seront tirés des 7 piliers du socle commun et/ou d'éléments de la préparation à l'accès à une formation professionnelle. Ils seront ajustés en fonction des besoins de chaque jeune. Il faut que ces objectifs soient opérationnels pour que leurs évaluations soient précises. Le jeune et l'équipe enseignante doivent pouvoir mesurer et s'appuyer sur les progrès réalisés.

Il est indispensable de réaffirmer **le rôle pédagogique et dynamique du PIF** qui doit permettre à chaque élève d'évoluer, au mieux de ses potentialités, dans un parcours de formation balisé comme dans l'acquisition des différentes compétences du Socle Commun. A ce titre, il faut évaluer les compétences dans leur ensemble (connaissances, capacités et attitudes) afin d'apporter une réponse adaptée dans le champ du didactique.

Il peut néanmoins subsister des obstacles nécessitant un travail plus soutenu sur le versant éducatif. Dans ces cas, il faudra privilégier un partenariat interne ou externe qui sera référencé dans le tableau suivant.

RENCONTRES	
DATE	OBJET

OBSERVATIONS

Dans le cadre « rencontres », il sera nécessaire d'y inscrire les rencontres importantes pour la scolarité du jeune.

Le cadre « observations » est laissé à la libre appréciation de chaque équipe. Il s'agit néanmoins d'informations qui peuvent éclairer l'équipe sur le parcours scolaire du jeune.

Page 5 :

CHAMPS PROFESSIONNELS		
DATES	CHAMPS DECOUVERTS	DOMINANTE
Du au		

Il s'agit de la page concernant la préparation à l'accès à une formation professionnelle en classe de 4^{ème} de SEGPA.

Dans ce cadre il sera demandé de renseigner, en fonction des dates et des lieux (pour les SEGPA en réseaux) les champs professionnels découverts au cours de cette année scolaire. Dans une optique de transformation progressive des ateliers en plateaux techniques de champs professionnels, il est laissé à l'appréciation de l'équipe le soin de préciser la dominante du champ découvert (exemple : champ habitat, dominante bois, ...).

STAGES D'INITIATION EN ENTREPRISE		
DATES	CHAMPS DECOUVERTS / DOMAINE	BILAN
Du au		

Ce tableau est un récapitulatif des stages d'initiation en entreprise de l'élève pendant l'année de 4^{ème}. Une attention particulière sera portée sur le bilan de chaque période de stage. Il doit faire apparaître les observations de l'équipe enseignante ainsi que celles du maître de stage et enfin celles plus personnelles du jeune.

Page 7 :

STAGES D'APPLICATION EN ENTREPRISE		
DATES	CHAMPS DECOUVERTS / DOMAINE	BILAN
Du au		

Même remarques que pour l'année de 4^{ème}.

ORIENTATION ENVISAGEE			
CAP	Voie scolaire	Voie apprentissage	Autre
1			
2			
3			

Ce cadre doit reprendre l'ensemble des vœux formulés par le jeune et sa famille concernant son orientation vers une formation professionnelle.

Page 8 :

ANNEE DE 6 ^{ème}

Chaque bilan annuel réalisé sous la responsabilité du directeur adjoint chargé de la SEGPA doit être la synthèse des évaluations des actions menées au cours de l'année dans le cadre du PIF, mais il doit également s'appuyer sur les renseignements fournis par le livret de compétences ainsi que des résultats d'évaluations spécifiques du champ professionnel. Il doit faire apparaître clairement les points de progrès ainsi que les difficultés rencontrées par le jeune. Il doit entre autre expliciter le projet de formation et d'orientation de l'élève ainsi que sa faisabilité.

ATTESTATIONS ET DIPLOMES SCOLAIRES			
Attestation/Diplôme	Date	Attestation/Diplôme	Date
B2i Niveau 1		APS	
B2i Niveau 2		LV niveau A1	
ASSR 1		CFG	
ASSR 2		DNB	

Cadre récapitulatif des différentes attestations et diplômes obtenus par le jeune.